

**IFSI FOUGERES**

Adresse : 133, rue de la Forêt
CS 20606
35306 FOUGERES
☎ : 02.99.17.70.94

PROMOTION SEPTEMBRE 2014 – JUILLET 2017

3^{ème} année de formation

Cadres de Santé Formateurs :

Jean-Yves GALLE

Valérie BRAULT

INTENTIONS PEDAGOGIQUES

ETUDIANTS INFIRMIERS 3^{ème} ANNEE

1 PRINCIPES PEDAGOGIQUES

La formation est centrée sur l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier.

La formation repose sur le principe de l'alternance entre les temps théoriques et les temps de stage.

Les modalités de formation de la 3^e année reprennent les principes pédagogiques énoncés dans le référentiel de formation et déjà présentés lors des 2 premières années.

La formation structurée autour de l'étude de situations permet aux étudiants de travailler 3 paliers d'apprentissage :

- « comprendre » : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir faire nécessaires à la compréhension des situations ;
- « agir » : l'étudiant mobilise ses savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action ;
- « transférer » : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis et expériences dans des situations nouvelles.

2 STRUCTURATION DE L'ANNEE

- le semestre 5 du 29 août 2016 au 27 janvier 2017.
- le semestre 6 du 30 janvier 2017 au 30 juin 2017.
- AFFICHAGE DES RESULTATS DE le vendredi 7 juillet 2017 à 15h (à confirmer)
- fériés : mardi 1er novembre 2016, vendredi 11 novembre, lundi de Pâques 17 avril 2017, lundi 1^{er} mai et 8 mai, jeudi de l'Ascension 25 mai 2017, lundi de Pentecôtes 5 juin 2017.

3 STRUCTURATION DU SEMESTRE 5

- 10 semaines d'enseignements théoriques en 3 périodes : du 29 août au 2 septembre 2016, du 14 novembre au 16 décembre 2016, du mardi 3 janvier au 27 janvier 2017.
- 10 semaines de stage du 5 septembre au 11 novembre 2016.
- 2 semaines de vacances du 19 décembre 2016 au 3 janvier 2017.

4 STRUCTURATION DU SEMESTRE 6

- 5 semaines d'enseignements théoriques en 2 périodes : du 6 mars au 7 avril 2017.

- 15 semaines de stages : 5 semaines stage 6 (175h) + 9 semaines stage 7 (350h).

* stage 6 du 30 janvier au 3 mars 2017.

* stage 7 du 24 avril au 23 juin 2017 (350h en 9 semaines avec une semaine de récupération du 26 juin au 30 juin 2017).

- 2 semaines de vacances du 10 au 21 avril 2017.

5 STRUCTURATION DE LA SEMAINE

Base de 35h hebdomadaire moyenne, programmation des cours du lundi au vendredi avec amplitude maximale de 8h à 18h.

Les TD en 1/3 de groupe sont programmés les jeudi.

6 LES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES DU SEMESTRE 5

compétence	UE	Intitulé	CM	TD	TPG	Référent (s)	ECTS
4	2-6-S5	Processus psychopathologiques	30h	10h	10h	ML Jeanneau	2
	2-9-S5	Processus tumoraux	30h	10h	10h	M Grelier	2
	2-11-S5	Pharmacologie et thérapeutiques	30h	10h	10	V Brault et M.Pelé	
	4-4-S5	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	6h	34h	10h	A Feuvrier JY Galle	2
	4-7-S5	Soins palliatifs	10h	20h	20h	JY Galle	2
9	3-3-S5	Rôles IDE , organisation du travail et inter-professionnalité	10h	20h	20h	V Brault ML Jeanneau	2
	4-2-S5	Soins relationnels	0	20h	5h	V Brault ML Jeanneau	1
4 et 9	5-5-S5	Mise en œuvre des thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	0	40h	40h	JY Galle	4
7 et 8	5-7-S5	UE optionnelle phase préparatoire du MIRSI	0	10h	15h	JY Galle V Brault M Grelier	1
	6-2-S5	anglais	0	10h	30h	Sally Lemman	2
		total	116h	184h	190h		

7 LES EVALUATIONS THEORIQUES DU SEMESTRE 5

UE	modalités d'évaluation	ECTS	Date et horaires d'évaluation	Correcteur
2-9-S5 processus tumoraux	Evaluation écrite des connaissances	2	Lundi 23 janvier 2017- 8h30-9h45	M Grelier
2-6-S5 processus psycho-pathologiques	Evaluation écrite des connaissances	2	Lundi 23 janvier 2017- 11h45-12h45	ML Jeanneau
4-7-S5 soins palliatifs	Elaboration et rédaction d'une réflexion personnelle sur une situation de soins palliatifs et/ou de fin de vie	2	Mardi 24 janvier 2017 16h00-17h00	JY Galle
4-2-S5 soins relationnels	Analyse d'une situation relationnelle	1	Jeudi 26 et vendredi 27 janvier 2017 Evaluation orale	ML Jeanneau,V Brault et M Grelier
5-5-S5 mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins	Travail écrit d'analyse sur la réalisation et l'organisation de soins dans un contexte pluridisciplinaire	4	Mercredi 24 janvier 2017 de 13h30-15h30	JY Galle
6-2-S6 anglais	Présentation en anglais d'un article professionnel	2	Evaluation orale sur 2 jours	S Leman
4-4-S5 thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	Injection en chambre implantable en situation simulée 30mn	2	Le jeudi 26 janvier et vendredi 27 janvier le 2017 de 8h à 17h30(à reconfirmer)	A Feuvrier V Brault JY Galle
2-11-S5 pharmacologie et thérapeutiques	Evaluation écrite des connaissances	2	Lundi 23 janvier 2017 de 10h15-11h15	V Brault et M Pelé
3-3-S5 rôles IDE , organisation du travail et interprofessionnalité	Travail d'analyse critique d'un mode d'exercice du métier en lien avec le projet professionnel de l'étudiant	2	Travail écrit à remettre le mardi 3 janvier 2017 au secrétariat à 13h	ML Jeanneau,V Brault
5-7-S5 UE optionnelle Phase préparatoire du MIRSI	Note préparatoire du MIRSI	1	Remise de la note préparatoire le mardi 3 janvier 2017 à 13h au secrétariat	Le formateur guidant

CAC le 28 février 2017, affichage des validations le 1er mars 2017.

8 LES REVALIDATIONS D'UE DU SEMESTRE 5

UE	modalités d'évaluation	ECTS	Date et horaires d'évaluation	Correcteur
2-9-S5 processus tumoraux	Evaluation écrite des connaissances	2	Vendredi 24 mars 2017 AM	M Grelier
2-6-S5 processus psycho-pathologiques	Evaluation écrite des connaissances	2	Vendredi 31 mars 2017 AM	ML Jeanneau
4-7-S5 soins palliatifs	Elaboration et rédaction d'une réflexion personnelle sur une situation de soins palliatifs et/ou de fin de vie	2	Vendredi 31 mars 2017 AM	JY Galle
4-2-S5 soins relationnels	Analyse d'une situation relationnelle	1	Vendredi 10 mars 2017 AM	ML Jeanneau,V Brault et M Grelier
5-5-S5 mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins	Travail écrit d'analyse sur la réalisation et l'organisation de soins dans un contexte pluridisciplinaire	4	Vendredi 17 mars 2017 AM	JY Galle
6-2-S6 anglais	Présentation en anglais d'un article professionnel	2	Jeudi 16 ou 23 mars 2017	S Leman
4-4-S5 thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	Injection en chambre implantable en situation simulée 30mn	2	Jeudi 9 mars 2017 après TD	A Feuvrier V Brault JY Galle
2-11-S5 pharmacologie et thérapeutiques	Evaluation écrite des connaissances	2	Vendredi 24 mars 2017 AM	V Brault M Pelé
3-3-S5 rôles IDE , organisation du travail et interprofessionnalité	Travail d'analyse critique d'un mode d'exercice du métier en lien avec le projet professionnel de l'étudiant	2	Travail écrit à remettre au secrétariat le vendredi 31 mars 2017 à 13h	ML Jeanneau V Brault
5-7-S5 UE optionnelle Phase préparatoire du MIRSI	Note préparatoire du MIRSI	1	Remise de la note préparatoire au secrétariat le vendredi 31mars 2017 à 13h	Le formateur guidant

CAC le mercredi 14 juin, affichage des résultats le jeudi 15 juin 2017.

Si non revalidation d'une UE de semestre 5 : redoublement, présence obligatoire aux TD de l'UE, revalidation en janvier 2018 (CAC en février- mars 2018) + stage de complément de 5 semaines, présentation au Jury Régional en mars 2018 (validation du stage par le Jury Régional). Affichage des résultats prévus en mars 2018.

9 LES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES DU SEMESTRE 6

compétence	UE	intitulé	CM	TD	TPG	Référent(s)	ECTS
7	4-8-S6	Qualité des soins, évaluation des pratiques	30h	20h	25h	JY Galle V Brault	3
8	3-4-S6	Initiation à la démarche de recherche	20h	10h	20h	M Grelier JY Galle V Brault	2
7 et 8	5-6-S6	Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles	0	40h	160h	M Grelier JY Galle V Brault	8
	5-7-S6	UE optionnelle : prise de poste	0	10h	15h	JY Galle V Brault	1
	6-2-S6	Anglais	0	5h	0	Sally Leman	1
		total	50h	85h	220h		

10 LES EVALUATIONS THEORIQUES DE SEMESTRE 6

UE	Modalités d'évaluation	ECTS	Date et horaires d'évaluation	Correcteur
4-8-S6 qualité des soins – évaluation des pratiques	Travail écrit d'analyse d'une pratique	3	Lundi 3 avril 2017 de 8h30 à 10h00	JY Galle V Brault
3-4-S6 initiation à la recherche	MIRSI travail écrit	2	Remise du MIRSI au secrétariat le vendredi 28 avril 2017 entre 8h et 16h00	Formateur guidant + co-jury
5-6-S6 analyse de la qualité et traitement des données scientifiques	MIRSI travail écrit + soutenance	8	Remise du MIRSI le vendredi 28 avril 2017 entre 8h et 16h00 Soutenance les semaines 23-24	Formateur guidant + co-jury
5-7-S6 UE optionnelle	Exposé de 20mn par groupe de 5 en lien avec un thème de pratique professionnelle.	1	Vendredi 7 avril 2017 de 8h30 à 16h	V Brault JY Galle
6-2-S6 anglais	Abstract français-anglais du MIRSI	1	Remise de l'abstract au secrétariat (feuille séparée du MIRSI) le 28 avril 2017	S Leman

Résultats de semestre 6 connus après la délibération du jury DE le vendredi 7 juillet 2017.

MIRSI non validé : décision du Jury Régional de reprendre ou de changer le thème de MIRSI, soutenance fin novembre 2017, présentation au Jury Régional en décembre 2017. Affichage des résultats le 15 décembre 2017 à 15h00 (à confirmer).

11 LES REVALIDATIONS DE SEMESTRE 3 ET 4

Les revalidations du semestre 3 auront lieu du 31 octobre au 4 novembre 2016 pendant la période de stage (temps non inclus dans la période de stage et non récupérable). Des convocations écrites vous parviendront par courrier.

CAC le 28 février 2017, affichage des validations le 1er mars 2017.

Si échec de validation semestre 3 non présentation en juin 2017 au jury régional du diplôme d'état infirmier, 4^e revalidation en juillet 2017 + stage complémentaire de 5 semaines, présentation au jury régional de diplôme d'état en décembre 2017 (validation du stage par le Jury Régional)

Les revalidations de semestre 4 auront lieu du 22 mai au 26 mai 2017 pendant la période de stage (durée non inclus dans le temps de stage et à rattraper).

CAC le 14 juin 2017, affichage des résultats le 15 juin 2017;

Si échec de validation semestre 4 non présentation en juin 2017 au jury régional du diplôme d'état infirmier, 4^e revalidation en juillet 2017 + stage de complément de 5 semaines + présentation au Jury Régional en décembre 2017 (validation du stage par le Jury Régional).

12 LES AFFECTATIONS DE STAGE

La gestion des stages est supervisée par la Directrice, les propositions de terrains de stage sont à présenter et argumenter auprès de la Directrice (dans le meilleur délai possible et impérativement 8 semaines avant le début du stage).

13 LA DUREE DES STAGES

- le stage 5 du 5 septembre au 11 novembre 2016, 350h en 10 semaines, fériés du 1^{er} et 11 novembre à décompter dans la durée du stage : soit non travaillés ou soit travaillés et à récupérer.

- le stage 6 du 30 janvier au 3 mars 2017, 175h en 5 semaines.

- le stage 7 du 24 avril au 23 juin 2017, 350h en 9 semaines, temps de récupération de stage la 10^e semaine (obligation de remettre les appréciations de stage et les port-folio la huitième semaine de stage.) Stage à prioriser en lien avec un projet d'embauche.

14 LES OBJECTIFS DE STAGE

Comme pour les 2 premières années les objectifs de stages sont à la fois institutionnels et personnels.

Les objectifs institutionnels seront présentés par les formateurs avant chaque départ de stage, le nombre de patients pris en soins est évolutif : 8 à 10 patients lors du stage 5, 10 à 12 patients lors du stage 6, un secteur complet lors du stage 7. Ce nombre de patients est à adapter à la spécificité de l'unité de soins (réanimation, soins intensifs, pédiatrie), il est fortement recommandé lors des stages 6 et 7 de viser une autonomie de prise en charge d'un secteur de soins.

Les objectifs personnels sont préparés avant le stage et réajustés pendant le stage en fonction des opportunités du terrain de stage, du livret de stage de l'unité et des compétences à valider ou revalider.

Les objectifs de stage sont à présenter au maître et au tuteur de stage pour validation et réajustement. Ils sont bien sûr également à communiquer au formateur référent du stage.

15 LE SUIVI DE STAGE

- stage 5 : un encadrement sur site par un formateur si le terrain de stage est à moins de 60 km, si terrain de stage à plus de 60 km suivi de stage par mail.
- stage 6 : 1 encadrement par mail par le suiveur pédagogique.
- stage 7 : 1 encadrement par mail par le suiveur pédagogique.

Si non validation du stage 5, 1 encadrement à l'IFSI avec le suiveur pédagogique ou par téléphone si terrain de stage à plus de 60 km.

D'autres encadrements peuvent être demandés par l'étudiant ou imposés par la Directrice et le suiveur pédagogique en fonction des difficultés de stage.

Lors des encadrements ou des suivis sont demandés : un recueil + un projet de soins d'une situation complexe de soins de patients en cours d'hospitalisation + 1 APP + présentation des objectifs de stage + des calculs de doses.

Les dates d'encadrement seront à voir avec le formateur avant le départ en stage ; ces dates sont à communiquer au tuteur de stage.

Pour les suivis par mail une date échéance d'envoi du travail sera précisée dans les objectifs institutionnels, tout retard ou manquement sera indiqué par le suiveur pédagogique sur la feuille de stage.

16 LA VALIDATION DES STAGES

Le stage 5 est validé par la CAC du 28 février 2017, si non validation le stage sera à réaliser dans sa totalité avant fin novembre 2017 en fonction de l'avis du conseil pédagogique et de la décision de la Directrice. Il est préférable de les programmer l'été, cela permet de trouver plus facilement un terrain de stage correspondant aux besoins de l'étudiant.

Les stages 6 et 7 seront validés par le jury régional du diplôme d'état ; si l'un ou les 2 stages ne sont pas validés le jury précisera la durée et les modalités (type d'unité) de revalidation du stage (les revalidations de stages de semestre 6 sont prononcées par le Jury Régional).

Les stages sont validés si l'étudiant(e) a :

1^e) réalisé la totalité de la durée du stage ou au moins 80% de cette durée dans la limite de la franchise autorisée par la réglementation.

2^e) réalisé, validé et reporté dans le port folio 2 analyses de pratiques professionnelles,

3^e) validé au terme de la formation l'ensemble des compétences de soins.

4^e) été reconnu fiable et autonome par les infirmières tutrices ou de proximité (appréciations de stages, voire rapport circonstancié de stage).

Article 11 de l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux : « *Lorsque l'étudiant a accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes soignées, le Directeur de l'institut de formation, en accord avec le responsable du stage, peut décider de la suspension du stage de l'étudiant dans l'attente de l'examen de sa situation par le conseil pédagogique qui doit se réunir, au maximum, dans un délai de 15 jours à compter de la suspension* ».

En cas de difficultés de stage l'étudiant(e) est invité à en faire part le plus rapidement possible au formateur référent ou au suiveur pédagogique pour un bilan et un accompagnement pour la suite du stage. Si mise en danger de patients pendant le stage la situation de l'étudiant sera présentée en conseil pédagogique voire en conseil de discipline.

17 LE SUIVI PEDAGOGIQUE

Les suivis pédagogiques seront assurés par les formateurs référents de 3^e année. Ils auront lieu sur rendez vous individuel de 45mn avec un bilan préparé par l'étudiant sur le document préconisé par l'IFSI et avec le port-folio actualisé et renseigné au stylo.

- le 1^e suivi pédagogique aura lieu la semaine 4 du 23 au 27 janvier 2017 (remise du port-folio le mardi 15 novembre 2016 de 12h30 à 13h30).

- le 2^e suivi pédagogique aura lieu les vendredi 10/03, 17/03, 24/03, et 31/03 et (remise du port-folio le mercredi 8 mars 2017 de 12h30 à 13h30).

18 L'ANALYSE DE PRATIQUE

- 1^e analyse de pratique le lundi 14 novembre 2016.

- 2^e analyse de pratique le mardi 7 mars 2017.

Les modalités de ces analyses de pratiques seront les mêmes que celles de l'année passée sauf la régulation-animation des 1/3 de groupes par un seul formateur (V Brault, ML Jeanneau et JY Galle).

19 LE DIPLOME D'ETAT INFIRMIER

Pour être présenté au jury régional du diplôme d'état chaque étudiant doit :

- avoir acquis 150 ECTS lors des 5 premiers semestres (c'est-à-dire avoir validé toutes les UE et tous les stages).

- avoir réalisé 80% minimum du temps des stages de semestre 6 (si les 80% du temps de stage n'ont pas été effectués le stage est non validé, il sera à refaire dans sa totalité et non sur la durée à compléter).

- avoir participé aux évaluations des unités d'enseignement du semestre 6 (si absence à une évaluation non présentation au jury final).

L'ensemble des éléments de compétence doit être acquis à l'issu des 7 stages.

Le Jury Régional de Diplôme d'Etat est souverain et peut donc invalider des stages validés en CAC en regard des feuilles de stage et des rapports complémentaires.

Les cumuls de non revalidations d'UE et /ou de stages seront abordés en conseil pédagogique, suite à ce conseil pédagogique un arrêt de formation pourra être prononcé par la Directrice.